



PE Eléments 13

474, allée Henry II de Montmonrency

34 000 Montpellier

Tél. : 04 34 26 61 67

www.elements.green

Réponses à la suite de l'avis du conseil départemental de l'Oise du 23/04/2026

Cordonnées du porteur du projet :

Matthias GOMEZ, Responsable Développement Territorial
matthias.gomez@elements.green

Introduction

Pour rappel, le choix de la zone d'étude au Ployron résulte d'une analyse multicritère rigoureuse intégrant les monuments historiques, les habitations, les zones protégées au titre de la biodiversité, les contraintes aéronautiques et le potentiel éolien. Les zones à enjeux environnementaux protégés ont été systématiquement écartées de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP).

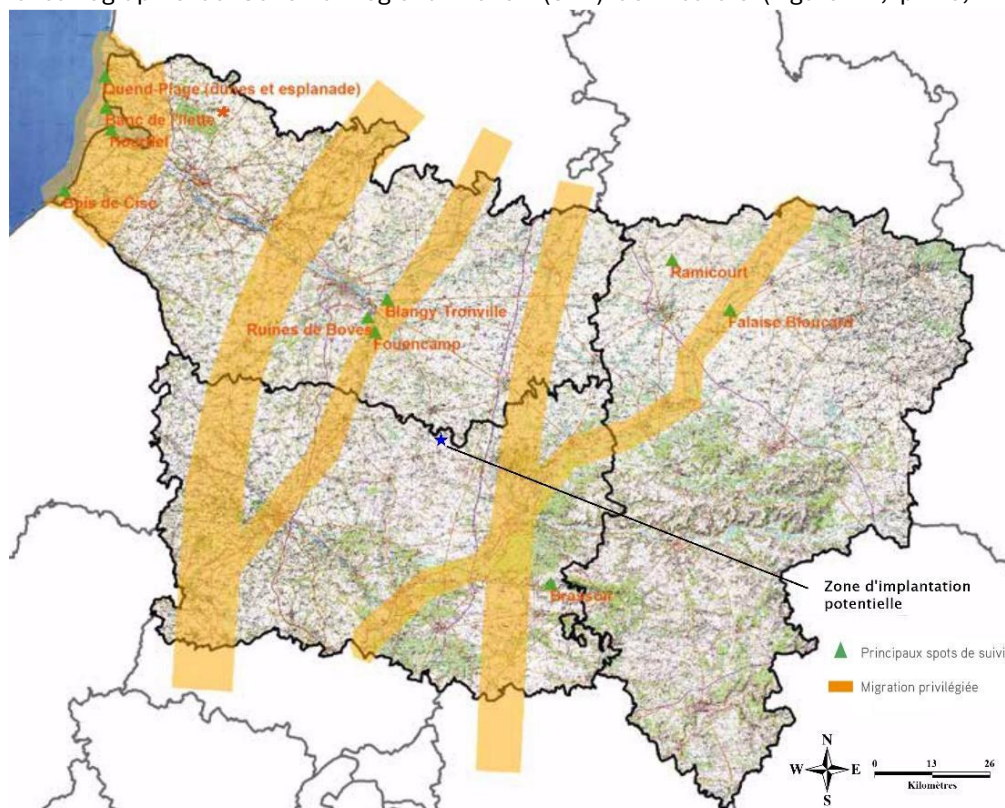
Par ailleurs, le bureau d'études environnementales AXECO a mené des inventaires de terrain sur la biodiversité de décembre 2021 à janvier 2023. Durant cette période, 29 visites diurnes et nocturnes ont été réalisées afin d'établir un état initial précis de la faune et de la flore locales. Ce travail de terrain a été complété par une analyse fine des données bibliographiques issues :

- Des bases de données naturalistes et scientifiques de référence (Clicnat, Faune France, OpenObs, INPN, DIGITALE 2, etc.).
- Des réseaux de contacts locaux et des recherches auprès d'organismes institutionnels et associatifs (DREAL Hauts-de-France, Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, Conservatoire botanique national de Bailleul, Picardie Nature, etc.)

L'ensemble de ces données a permis l'élaboration d'une des pièces maîtresses du dossier d'Étude d'Impact sur l'Environnement (EIE) : le Volet Milieu Naturel, Faune, Flore et Habitats (VMNEI) de novembre 2024.

1. Couloir de migration

Le projet éolien du Ployron se situe en marge des principaux flux migratoires de la région, comme l'illustre la cartographie du Schéma Régional Éolien (SRE) de Picardie (Figure 11, p. 26, Pièce 7 du VMNEI).

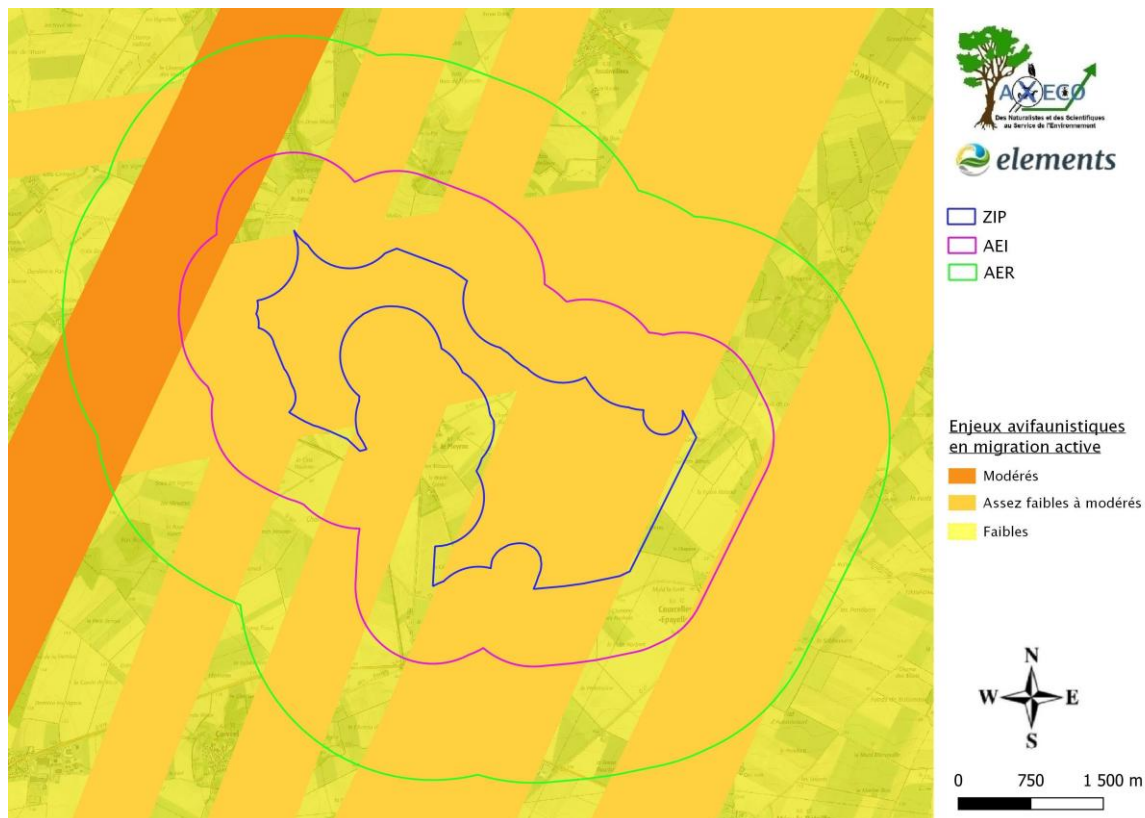


Carte 1 : Carte des principaux flux migratoires en Picardie (SRE Picardie)

Bien que les observations de terrain menées en 2022 aient mis en évidence un passage migratoire diffus à l'échelle de l'Aire d'Étude Rapprochée (AER) selon un axe majoritairement Nord-Est / Sud-Ouest, l'étude conclut à l'absence d'enjeu majeur :

- Migration postnuptiale : Le secteur ne présente pas d'attractivité particulière pour les rapaces en migration active. Les espèces observées n'ont pas suivi préférentiellement la voie de passage de la vallée des Trois Doms.
- Migration pré-nuptiale : Les flux se caractérisent par un passage migratoire diffus sur l'ensemble de l'AER, sans couloir de concentration strict.

L'étude démontre donc qu'il n'y a pas d'enjeu majeur lié à la migration.



Carte 2 : Synthèse des enjeux avifaunistiques en migration active

Legend:

- Parc éolien accordé du Balinot
- Eolienne
- Plateforme
- Poste de livraison et sa plateforme
- Emprise non cultivable - graviers
- Accès existant à renforcer
- Accès existant inchangé
- Emprise temporaire de travaux
- Survol

Enjeux des stationnements avifaunistiques observés en période d'interuptiale

- Modérés (individus posés)
- Modérés (individus en vol)
- Assez faibles
- Faibles

Scale: 0 250 500 m

Compass rose: N, E, S, W

Afin de prévenir tout risque, le projet intègre des mesures de réduction et de compensation fortes (séquence ERC) :

- Après application de ces mesures, l'étude conclut à des **impacts résiduels faibles à nuls** sur l'ensemble des espèces d'oiseaux (*Pièce 6 de l'EIE, p. 337 à 339*). Les programmes de suivi présentés en pages 303 et 304 permettront de vérifier l'efficacité de ces mesures en phase d'exploitation.

2. Analyse des données de la base « Clic Nat »

La base de données Clic Nat a fait l'objet d'une consultation complète par le bureau d'études AXECO. Les données extraites sont pleinement intégrées et détaillées dans les tableaux d'analyse par taxon (par exemple, pour l'avifaune, en page 157 du VMNEI).

Si le paragraphe formalisant explicitement cette démarche de consultation n'a pas été reconduit textuellement dans le corps de l'EIE générale, la donnée scientifique, elle, a bien été traitée.

De plus, l'association Picardie Nature (gestionnaire de la base) a été consultée directement pour obtenir une note spécifique à l'échelle de l'Aire d'Étude Éloignée (AEE). Cette note, jointe en annexe du volet naturel, a servi à pondérer le niveau d'enjeu des espèces et à intégrer par précaution des espèces connues localement, même si elles n'avaient pas été contactées directement lors des inventaires sur site d'AXECO.

3. Oiseaux nicheurs et Busard Saint-Martin

La conclusion présentée en page 270 de l'EIE constitue une synthèse réglementaire du statut de reproduction et de l'intérêt de la zone pour les espèces patrimoniales. L'analyse ornithologique complète et détaillée se trouve, quant à elle, à la page 189 du VMNEI.

3.4.5 Conclusion générale	
Généralités : → Au total, 103 espèces d'Oiseaux ont été contactées lors des divers inventaires avifaunistiques sur la ZIP, l'AEI et/ou l'AER et leur périphérie proche. Compte tenu des milieux présents, ceci traduit une bonne richesse spécifique. Néanmoins, la diversité n'est pas répartie de manière uniforme sur les zones étudiées (ZIP, AEI et AER) et au cours du cycle annuel : Localement, cette richesse se concentre sur la moitié Nord-ouest de l'AEI. Au sein de la ZIP, la richesse spécifique est plus faible, les contacts s'y répartissent de façon plutôt homogène. Divers échanges (transit local, migration active) ont également lieu au-dessus du plateau cultivé concerné par la ZIP et certains individus nicheurs de plaine ou individus en stationnement ont davantage été contactés en milieu ouvert. Les quelques haies recensées au sein de l'AEI présentent diverses morphologies modulant leur attractivité pour les Oiseaux et en particulier pour les nicheurs dont des espèces patrimoniales (Figure 50, Typologies des haies). Ces habitats sont très relictuels au sein de la ZIP. Les cultures intensives présentent une richesse faible, associée à l'utilisation des parcelles intensifs par quelques nicheurs dont des espèces remarquables et des espèces en quête alimentaire (notamment corvidés, colombidés, j...).). La richesse est également liée en partie à la diversité notée en période interuptiale (migrateurs actifs, individus en stationnement) au sein de l'AER. → 76 des 103 espèces observées sont protégées par la loi du 17 avril 1981 modifiée par arrêté du 29 octobre 2009 et 13 sont inscrites en annexe I de la Directive européenne 79/409 CEE pour la conservation des oiseaux sauvages dite Directive Oiseaux. → 56 espèces présentent un statut de conservation défavorable au niveau européen, national et/ou régional et sont considérées comme espèces patrimoniales. La ZIP, l'AEI et l'AER revêtent un intérêt particulier pour 40 d'entre elles en période interuptiale et 37 d'entre elles en période de nidification. Période de reproduction : → Sur l'ensemble de l'AEI, la richesse ornithologique en période de nidification est bonne (90 espèces). Les espèces observées appartiennent aux 5 cortèges aviaires suivants : les espèces des milieux ouverts (14 espèces), les espèces des milieux semi-ouverts (14 espèces), les espèces à tendance forestière (36 espèces), les espèces liées aux zones humides/littorales (10 espèces), les espèces anthrophiles (11 espèces). 5 espèces ne nichent pas localement. → Les principaux enjeux en période de reproduction se concentrent autour des surfaces boisées (vallées) et de certaines haies présentes dans l'AEI ainsi qu'au niveau de parcelles ouvertes (cultivées) utilisées comme zone de nidification et de chasse par des espèces nicheuses sensibles de plaine (principalement les trois espèces de busards nichant localement mais également Alouette des champs, Bruant des roseaux et Caille des blés, Œdicnème criard) et semi-ouvertes (dont friches herbacées à arbustives). Concernant les zones ouvertes, les enjeux sont variables car dépendant des rotations annuelles des assolements et des potentialités de nidification/chasse qui en découlent. En 2022, les milieux ouverts de la ZIP ont été très utilisés par les rapaces nicheurs de milieux ouverts à semi-ouverts.	Période interuptiale : → Les observations réalisées durant les deux saisons de migration ont montré l'existence d'un flux migratoire faible de 14,3 individus migrateurs/h en migration prénuptiale et un flux migratoire assez faible de 59,6 migrateurs/h en migration postnuptiale. Les individus migrateurs se déplacent principalement selon une orientation marquée Nord-est/Sud-ouest. Certains vols montrent une orientation plus marquée Est-ouest. La principale concentration de flux a concerné la vallée des Trois Doms au-dessus de laquelle près d'un tiers des migrateurs contactés sont relevés. → Les espèces observées migrent majoritairement à des hauteurs inférieures au champ de rotation des pales (57 % des individus migrateurs en période prénuptiale et 86 % en période postnuptiale). → Au sein de la ZIP, les stationnements se répartissent majoritairement en deux secteurs sur plateaux agricoles : le premier est situé à l'extrémité Nord-ouest autour des « Bougrânes ». Le second secteur est localisé au cœur de la partie Sud-est autour de la « Fosse aux Chats ». → Au sein de l'AER, les stationnements migratoires apparaissent plus marqués à certains secteurs et en particulier : → zones ouvertes sur le plateau en marge Ouest de la vallée des Trois Doms. → certaines zones ouvertes, notamment en partie Est de l'AER (au Nord de la commune de Courcelles-Epayelles). La ZIP présente une certaine attractivité pour le stationnement du Pluvier doré et du Vanneau huppé. Ces résultats confirment l'attractivité locale du secteur, apparaissant néanmoins supérieure dans la bibliographie (Picardie Nature, février 2022).

Image 1 : Conclusion générale relative à l'avifaune

Concernant le Busard Saint-Martin, le VMNEI précise que "La patrimonialité d'une espèce a été définie selon son statut de conservation au sein des listes rouges (mondiale, européenne, nationale, régionale), de sa détermination ZNIEFF, de sa protection nationale et de son inscription à diverses annexes (Directive Oiseaux, ...). Une espèce est qualifiée de patrimoniale lorsque son statut de conservation est défavorable et/ou qu'elle est déterminante ZNIEFF et/ou qu'elle est inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux. Plus le statut de conservation d'une espèce est défavorable (plus une espèce est menacée d'extinction) et plus elle est patrimoniale (niveau de patrimonialité variant de faible à forte)". La dernière phrase, mise en avant ici, précise l'aspect méthodologique choisi pour déterminer la patrimonialité. Celle-ci est définie par un

système de cotation attribuant une note spécifique à chaque espèce par cumul des différents statuts de protection/conservation.

Dans le cas précis des busards, le Busard Saint-Martin présente une patrimonialité plus faible que les autres espèces du fait de son seul statut de conservation défavorable est à l'échelle régionale. Les autres espèces de busards présentent également une vulnérabilité à l'échelle européenne (voir image 2 ci-dessous avec les statuts concernés indiqués), ce qui augmente leur note de patrimonialité.

ANNEXE 21 : Avifaune : Liste des espèces d'Oiseaux observées (décembre 2021 à janvier 2023)

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut de protection		Statut de conservation						
			Protection	Chasse	Liste rouge mondiale (2022)	Liste rouge européenne (2021)	Liste rouge nationale (2016)			Liste rouge HdF (2024)	Espèces déterminantes Picardie (Picardie Nature, 2020)
							Nicheurs	Hivernants	Migrateurs		
Phalacrocoracidae	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	F, Belli	-	LC	LC	LC	LC	NA	LC	X
Ardeidae	<i>Ardea alba</i>	Grande Aigrette	F, Belli, Boil, OII, W3, C1	-	LC	LC	NT	LC	-	VU	X
Ardeidae	<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	F, Belli	-	LC	LC	LC	NA	NA	LC	-
Anatidae	<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	Belli, Boil, OIII, OIIII	Ch	LC	LC	LC	LC	NA	LC	-
Accipitridae	<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	F, Belli, Boil, OII, W2, C1	-	LC	LC	NT	-	NA	EN	X
Accipitridae	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	F, Belli, Boil, OII, W2, C1	-	LC	LC	NT	NA	NA	VU	X
Accipitridae	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	F, Belli, Boil, OII, W2, C1	-	LC	LC	LC	NA	NA	VU	X
Accipitridae	<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	F, Belli, Boil, W2, C1	-	LC	LC	LC	NA	NA	LC	-

NA : non applicable / LC : préoccupation mineure / NT : quasi menacée / VU : vulnérable / EN : en danger

Image 2 : Extrait de la liste des espèces d'oiseaux observées (décembre 2021 à janvier 2023)

4. Saturation visuelle

L'impact paysager et le risque de saturation visuelle ont été rigoureusement modélisés pour l'ensemble des villages environnants, y compris les communes ciblées par l'avis du Conseil Départemental de l'Oise (Volet paysager, Pièce 8, p. 84 à 115).

L'étude paysagère met en évidence une situation initiale déjà dense :

« Les diagrammes laissent apparaître des situations de risque de saturation déjà avérées pour 11 des 16 lieux de vie étudiés. Du fait du grand nombre de parcs aux environs, les angles occupés sur l'horizon sont déjà importants [...]. Le projet de parc du Ployron s'insère principalement au sein d'angles déjà occupés par d'autres parcs éoliens construits, accordés ou en instruction. » (Pièce 8, p. 115).

Évolution des indices de panorama

- Insertion visuelle : Le projet engendre une augmentation de l'angle occupé sur l'horizon comprise entre 1,8° et 72,4° selon les bourgs. Cette modification et la réduction de l'espace de respiration se concentrent principalement sur un secteur resserré entre Le Ployron, Godenvillers et Rubescourt.
- Zones préservées : Les indices de respiration et de panorama ne subissent aucune influence depuis les communes de Ferrières, Crèvecœur-le-Petit, Assainvillers, Coivrel et Maignelay-Montigny.
- Seuils de respiration : Bien que la prise en compte cumulée des projets du Ployron et de Haussu réduise l'espace de respiration en deçà de 50% pour certains panoramas, des espaces de respiration majeurs sont conservés pour 12 des 16 lieux de vie étudiés, restant bien supérieurs au seuil de confort visuel communément admis de 90°.